

**CONCOURS INTERNE ET DE 3<sup>ème</sup> VOIE  
DE TECHNICIEN SUPERIEUR TERRITORIAL**

**SESSION 2005**

**NOTE**

**éventuellement assortie de propositions établie à partir de l'analyse d'un dossier remis au candidat, tenant compte du contexte technique, juridique ou financier lié à ce dossier. Ce dossier porte sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt**

Durée : 3h00  
Coefficient : 4

**SPECIALITE : AMENAGEMENT URBAIN**

Vous êtes technicien supérieur territorial au sein de la ville de X. Le Directeur des services techniques vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents ci-joints, une note sur les espaces naturels en milieux périurbains. **12 points**

Vous établirez ensuite, à l'attention du Directeur des services techniques, un ensemble de propositions pour une meilleure prise en compte des espaces naturels aux abords des milieux périurbains. **8 points**

**Documents joints :**

**Document 1 :** « La gestion des espaces périurbains - Résumé du rapport d'information sur la gestion des espaces périurbains » - Commission des Affaires économiques du Sénat français - 1998 - 2 pages

**Document 2 :** « La place des espaces naturels périurbains pour une ville durable » - Commission européenne - Direction générale de l'environnement - janvier 2004 - 4 pages

**Document 3 :** « Quand la ville veut sauvegarder ses forêts » - La Gazette des communes - 25 août 2003 - 3 pages

**Document 4 :** « L'agriculture périurbaine change de nature » - Diagonal - juillet septembre 2004 - 5 pages

**Document 5 :** « Surfiler les lisières de la ville » - Diagonal - juillet septembre 2004 - 5 pages

*Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents volontairement non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.*

**Ce dossier contient 20 pages (y compris celle-ci)**

- ✎ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.
- ✎ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) autre que celle figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.
- ✎ Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.

**Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.**

**Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.**